

Formation

H1V H2V HC

Habilitation Électrique  
Profil Électricien Haute Tension



Taux de satisfaction  
programme 2022

## PROGRAMME

### ➤ THEORIE

#### **Travaux d'ordre électrique en Haute Tension hors tension**

L'identification des ouvrages HTA  
Les fonctions des matériels électriques HTA  
Les mesures de prévention  
Les différentes consignations (en une ou deux étapes)  
L'analyse des risques  
La préparation des travaux  
Les travaux hors tension avec ou sans voisinage  
Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité  
La rédaction des documents

### ➤ PRATIQUE

#### **Niveaux H1V – H2V – HC**

Exercices sur :  
Le repérage des environnements ou locaux à risques  
L'analyse préalable à son intervention  
La mise en œuvre de ses EPI  
L'application de la prévention du risque électrique et des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique HTA  
La préparation et la direction des travaux d'ordre électrique  
Le balisage de la zone de travaux et sa surveillance  
Les étapes de consignation  
La réalisation de connexions et de déconnexions  
La pose d'un EPC  
La réalisation d'interventions de dépannage la rédaction des documents et le compte rendu de son activité

*Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.*

## OBJECTIFS

- Réaliser en toute sécurité les opérations de consignation en HTA, les travaux d'ordre électrique en HTA et/ou réaliser les interventions d'entretien et de dépannage sur les installations ou équipements électriques.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre de ces travaux et/ou opérations de consignation et autres documents associés.
- Rendre compte de ses activités.

## PUBLIC

- Personnels électriciens appelés à intervenir sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers (ERP, sites industriels ou tertiaires...) pour réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique en HTA.

### **DURÉE**

- 14 heures en initial ou 7 heures en recyclage

### **PRÉ-REQUIS**

- Être apte médicalement.
- Compréhension écrite et orale du français.
- Compétences en électricité dans le domaine des tensions considéré sur les ouvrages ou installations électriques.

### **PÉDAGOGIE**

- **Méthodes pédagogiques**

Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation théorique en présentiel, ainsi que des exercices de mises en pratiques.

- **Moyens techniques**

Salle de formation avec PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que tapis et nappe isolants, gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension), dispositifs de condamnation et appareils de mesure.

- **Moyens humains**

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18 510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.
- La validation de cette habilitation est soumise à la réussite des tests théoriques **ET** pratiques.
- Une proposition de titre d'habilitation est remise à l'employeur suite aux résultats de l'évaluation théorique et pratique du stagiaire.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

### **DÉLAIS D'ACCES**

- de 24h00 à 8 semaines selon lieu de formation

## MODALITÉS

- Prix : nous consulter

## ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT – **ATOUT CAP**, qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

***Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.***